



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 65

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (F. Schalla, R. Schalla, V. Werhun et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (A. Raitt, C. Bredin, C. Bredin et autres)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. FAURSCHOU, JENNISSEN et LOEWEN, M<sup>me</sup> ASPER ainsi que M. MAGUIRE font des déclarations de député.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. MURRAY, SCHULER, PITURA, MAGUIRE, FAURSCHOU, GERRARD, DERKACH et GILLESHAMMER interviennent. M. le *ministre* CALDWELL prend la parole.

Pendant le débat, M. GILLESHAMMER invoque le *Règlement* et demande au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle qu'il indique à l'Assemblée si la ministre des Affaires intergouvernementales a changé d'idée au sujet de la fusion des divisions scolaires.

M. le *ministre* CALDWELL et M. TWEED interviennent sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. LAURENDEAU fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

**POUR**

AGLUGUB  
ALLAN  
ASHTON  
ASPER  
BARRETT  
CALDWELL  
CERILLI  
CHOMIAK  
DEWAR  
DOER  
FRIESEN  
JENNISSEN  
LATHLIN  
MACKINTOSH

MALOWAY  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MIHYCHUK  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SALE  
SANTOS  
SCHELLENBERG  
SELINGER  
STRUTHERS  
WOWCHUK..... 27

**CONTRE**

CUMMINGS  
DACQUAY  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
ENNS  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GILLESHAMMER  
HAWRANIK  
HELWER

LAURENDEAU  
LOEWEN  
MAGUIRE  
MURRAY  
PITURA  
ROCAN  
SCHULER  
SMITH (Fort Garry)  
STEFANSON  
TWEED ..... 21

M. le *ministre* CALDWELL exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

L'Assemblée permet le retour aux déclarations de ministre et au dépôt de rapports.

---

**Mardi 16 juillet 2002**

---

M. le *ministre* CHOMIAK dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2002-2003 — Santé.

(Document parlementaire n° 182)

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* SALE de déposer :

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2002-2003 — Enfants en santé Manitoba;

(Document parlementaire n° 183)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2002-2003 — Services à la famille et Logement.

(Document parlementaire n° 184)

---

L'Assemblée convient de ne pas procéder aujourd'hui à l'examen des affaires émanant des députés.

---

La séance est levée à 18 h 12, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes